

Demande d'impression du rapport et des lettres (du ministre de l'intérieur et des citoyens d'Avignon) concernant l'Affaire d'Avignon et du comtat Venaissin pour leur réunion à la France, lors de la séance du 24 mai 1791

Citer ce document / Cite this document :

Demande d'impression du rapport et des lettres (du ministre de l'intérieur et des citoyens d'Avignon) concernant l'Affaire d'Avignon et du comtat Venaissin pour leur réunion à la France, lors de la séance du 24 mai 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 365;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_11022_t1_0365_0000_1

Fichier pdf généré le 10/07/2019

Plusieurs membres demandent l'impression du rapport de M. de Menou et des deux lettres dont il a donné lecture.

M. d'Aubergeon de Murinais. J'y consens, à condition que la réflexion contre le pape soit rayée du rapport ?

M. de Clermont-Tonnerre. Après avoir entendu M. le rapporteur dans cette affaire je me suis fait deux questions : M. le rapporteur a-t-il dit quelque chose à quoi nous n'eussions pas répondu d'avance. M. le rapporteur a-t-il répondu à tout ce que nous avons dit lors de son premier rapport ?

Il me semble que la question est absolument au point où nous l'avons laissée lors de notre dernier décret. M. le rapporteur nous a parlé d'une influence secrète sur ce décret; il ne s'est pas expliqué; je ne m'expliquerai pas davantage sur la possibilité d'un reproche semblable sur l'abandonnement du lendemain. Laissons toutes ces personnalités et arrêtons-nous à la question en elle-même. Où en est cette question? une moitié est déjà perdue, de l'aveu de M. le rapporteur. Il abandonne le vœu des communes du Comtat, ce vœu sur lequel on ne se permettait pas, dans les dernières séances, des doutes que les parties intéressées avaient elles-mêmes dans le fond de leur âme, sur ces pièces qui n'étaient pas probantes, sur ces pièces qui portaient partout le caractère de la contrainte. Ne parlons donc plus du Comtat puisqu'on en abandonne la conquête... (*Murmures à gauche.*)

Si les murmures qui accueillent cette dernière phrase indiquaient l'espérance d'amener, par un long circuit, à un but dont la justice écarte évidemment, j'observerais que cette arrière idée n'est pas digne de la loyauté de l'Assemblée nationale; j'observerais que les premiers actes de violence dirigent tous ceux qui les suivent jusqu'à ce que le calme parfaitement rétabli donne la possibilité d'exprimer et de recueillir un vœu légitime, j'observerais qu'en armant un parti contre l'autre en lui donnant toute la protection nationale on abandonne l'autre aux horreurs de la guerre qui y existe, et qu'il ne sera peut-être au pouvoir d'aucune puissance légitime d'arrêter; car il est des gens qui ne sont d'aucun pays, qui ne sont soumis à personne, ce sont les brigands; et vous savez, Messieurs, que l'armée qui désole Avignon n'appartient pas à Avignon, qu'elle n'appartient qu'à ses chefs, à ces chefs qui ont fait leur apprentissage dans nos troubles; à ces chefs qu'une réputation exécrationnelle a suivie dans leurs anciennes conquêtes; à ces chefs qui sont un fléau et qui continueront d'être un fléau jusqu'à ce qu'ils aient disparu, je ne sais par quel moyen.... (*A gauche* : par notre décret.)

M. le rapporteur vous a dit qu'Avignon était préparé à recevoir la liberté : quelle préparation, Messieurs, que celle du 10 juin ! Dans quel moment, de quelle manière cette nation s'est-elle préparée à la liberté? Ce n'est pas ainsi que s'y sont préparés les Polonais dont on a voulu se faire un moyen, tandis qu'ils ne sont qu'une leçon.... (*Murmures*) Les Polonais ont établi chez eux ce sans quoi un peuple ne peut pas subsister; un gouvernement qui ait du nerf, un gouvernement héréditaire, un gouvernement

revêtu de toute la force compatible avec la liberté. Les Polonais ont admis avec mesure un partage des droits imprescriptibles, mais qu'il est dangereux de rendre tout à coup... (*Une voix à gauche* : Vive la Pologne!)... Je pourrais m'étendre plus loin sur ce que l'on appelle la révolution de Pologne, qui est l'acceptation unanime d'une Constitution très raisonnable; je pourrais prouver qu'elle n'a aucune espèce de rapport avec ce que l'on appelle la Constitution avignonnaise qui n'est qu'un entassement de vœux qu'opposent sans cesse de malheureuses victimes aux menaces qui les environnent.

On a abandonné le vœu du mois de juin; il était effectivement trop près des menaces qui l'avaient provoqué; mais on vous a apporté des vœux successifs; ce sont ces vœux successifs entassés dans peu de mois, prononcés devant des gardes nationales françaises, prononcés presque toujours, les armes à la main, par les factions dominantes, prononcés en l'absence d'une multitude d'habitants chassés par les violences du parti dominant, de ces émigrants, et je vous prie, Messieurs, de peser cette circonstance, de ces émigrants que l'armée avignonnaise se plaint que l'on ne traite pas avec assez de rigueur, et que la municipalité se vante d'avoir cependant dépouillés, autant qu'il a été en elle; de ces émigrants dont elle se vante d'avoir pris l'argent, les denrées, les effets, pour soutenir les parents des soldats servant dans l'armée avignonnaise. C'est en l'absence de cette partie considérable du peuple qu'ils ont émis ce vœu : cette absence n'a pas été volontaire; elle est la suite d'un acte de rigueur, d'un acte d'injustice; elle est la suite d'une persécution continue. La main qui a frappé n'a pas un instant quitté les armes jusqu'à ce moment et depuis le premier coup porté; jusqu'à ce que ces armes aient été quittées par elle, jusqu'à ce qu'une véritable liberté existe, on ne peut pas nous parler d'un vœu.

On ajoute à ces motifs le vœu des villes françaises; c'est plutôt une arme dans le système de ceux qui s'opposent à la réunion. Ce sont les désirs des Français de réunir à eux les Avignonnais; c'est cette influence française, cette influence que nous ne pouvons méconnaître, cette influence qui existe depuis le commencement de la Révolution, qui rendra suspect aux véritables amis de la vérité tout ce qu'on vous apporte comme le vœu libre des Avignonnais.

On vous parle des ennemis de l'ordre; on vous parle des fanatiques; on vous fait même dans cette tribune les discours qu'ils ont tenus; mais on ne vous nomme personne; on ne vous donne aucune preuve; on ne vous cite aucune correspondance; on ne vous met sur aucune voie; on vous dit : les fanatiques ont dit ceci et cela; ils ont armé les Comtadins contre les Avignonnais; ils ont même excité des factions dans Avignon. Qu'est-ce que c'est que ces factions dans Avignon? Ce sont des dissentiments, et ce sont des gens qui ne sont pas de l'avis d'une partie du peuple; ce sont ceux qui ne sont point armés, qui sont opprimés parce qu'ils n'ont pas pu fuir; ce sont ceux dont il faudrait compter les voix avec celles des émigrants, avant qu'on pût avoir un vœu libre et national.

On vous a dit encore qu'il faut les réunir parce qu'ils ne pouvaient pas être libres sans nous; être libres sans nous! Vous avez remarqué, Messieurs, que l'on avait regardé comme un moyen les entraves que vous pourriez mettre à la liberté des Avignonnais, s'ils ne voulaient pas

(1) Le *Moniteur* ne donne qu'une analyse de cette opinion.